

PETITION

adressée à Madame la ministre de la Santé

NON AU DECRET

Imposant la fermeture des services de chirurgie effectuant moins de 1500 actes classants par an.

La population, le personnel hospitalier et les élus de l'arrondissement de Brioude expriment leur opposition au décret préparé par le gouvernement et Madame la ministre de la Santé qui entraînerait la fermeture des services de chirurgie des hôpitaux effectuant moins de 1500 actes classants par an sous le prétexte que dans ces établissements, la sécurité des patients ne serait pas assurée.

Cette mesure ne repose que sur les affirmations de certains professionnels de santé, notamment le rapport VALLANCIEN. Son bien-fondé ne fait pas l'unanimité des autorités médicales.

La mise en application du texte serait dommageable à plus d'un titre. Après la fermeture des services de chirurgie de proximité, viendrait celle des urgences. La population des zones rurales, en particulier les personnes âgées et à faibles revenus, déjà défavorisée par la pénurie constatée des médecins généralistes, serait encore plus pénalisée.

Une demi-heure à une heure de trajet supplémentaire avant d'être pris en charge par les services d'urgence peut mettre en danger notre vie.

La population et les élus affirment que leurs hôpitaux de proximité n'ont jamais connu un tel niveau de qualité et de fiabilité.

C'est pourquoi la population, le personnel hospitalier et des élus de l'arrondissement de Brioude demandent à Madame la ministre de la Santé d'abandonner le décret projeté.

Nom Prénom	Adresse	Signature

Pétition à renvoyer avant le 31 mars 2010 à : **Comité de vigilance de l'hôpital public de Brioude.**
Mairie de Brioude. 43100 Brioude

Cette pétition sera remise au préfet de la Haute-Loire, pour qu'il la transmette à madame la Ministre de la Santé.